[Ecole Intercommunale Saint-Clair/Savas " Les Geraniums ...](https://www.saint-clair.fr/Ecole-maternelle-et-primaire.html%22%20%5Ct%20%22_blank)

1.

**Ecole** publique Intercommunale **Saint**-**Clair** / Savas Le village 07430 **Saint**-**Clair**

L’école compte 4 classes, dont 2 classes maternelles :

         1 classe PS MS : Mme CAGGIU-CORTIAL Nathalie, complétée par Emmanuelle THIRIOT
 1 classe GS CP : Mme FAURIE Brigitte, complétée par Emmanuelle THIRIOT
 1 classe CE1 CE2 : Mme CHEZE Marie
 1 classe CM1 CM2 : Manon GRZYWACZ

+ Stéphanie ROUCHOUZE AESH qui intervient auprès de 3 enfants.

Les maires René SABATIER (St CLAIR) et Yves RULLIERE (SAVAS) plus les élus en charge de l’Ecole.

+ Claudine EYNARD la Déléguée Départementale de l’Education Nationale

Depuis la rentrée l’école compte 100 élèves et a enregistré 3 arrivées et 1 départ.

Les représentants des personnels Cathy BAROU et Isabelle SEJALLET

 Le règlement intérieur a été revu pour intégrer en particulier les mesures sanitaires ; il doit être signé par les parents. La désinfection des locaux et du matériel a été renforcée ainsi que l’aération régulière des pièces.

 Le port du masque est désormais obligatoire à partir du CP. On continue de respecter les gestes barrière : lavage des mains et distanciation quand c’est possible.

A la cantine et à la garderie, la traçabilité des enfants est assurée. On évite le brassage en installant les enfants par groupes classes.

Incidents et accidents à déplorer : 2 accidents ou malaises ont nécessité l’intervention des pompiers. Des disfonctionnements du ramassage scolaire ont été signalés (retard) ; les moins de 3 ans ne sont plus transportés ; du fait que l’Agglo ne met plus à disposition d’accompagnatrice comme c’était le cas avant le transfert de cette compétence du SIVD à L’agglo. Une rencontre à St CLAIR avait été organisée, M RULLIERE reverra la convention avec l’AGGLO.

SOU de l’école, le bureau est actuellement incomplet. Une nouvelle assemblée est prévue.

La journée de la laïcité est prévue à SAINT CLAIR, la mairie doit proposer un site et acheter un arbre pour cette occasion.

Les diverses activités prévues se réaliseront en fonction des mesures sanitaires : festival du premier film avec le Cinéma « Le Foyer à BOURG Argental », journée avec l’éducation routière, fresque, piscine, …